RÉGIE INTERMUNICIPALE
DE POLICE ROUSSILLON

AVIS PUBLIC

D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 38-1(2026)

AVIS PUBLIC est par la présente donné que lors de l'assemblée ordinaire du 11 novembre 2026, le conseil d'administration a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 38-1(2026) amendant le règlement numéro 38-(2016) établissant le traitement des membres du conseil d'administration de la Régie.

Copie dudit règlement est disponible pour consultation à la Régie intermunicipale de police Roussillon durant les heures de bureau.

Donné à Candiac, ce 13 novembre 2026.

Me Marie Lise Desrosiers
Secrétaire de la Régie

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Me Marie Lise Desrosiers, agissant en ma qualité de secrétaire de la Régie intermunicipale de police Roussillon, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis public, ci-dessus mentionné, dans un journal diffusé sur le territoire de la Régie intermunicipale de police Roussillon.

En foi de quoi, je signe, à Candiac, ce 13 novembre 2026.

Me Marie Lise Desrosiers
Secrétaire de la Régie